

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
De MORNAC-SUR-SEUDRE
Du lundi 12 février 2018 à 19 h 00**

Monsieur le Maire ouvre la séance, en qualité de Président, suite à la convocation qui a été adressée à chaque conseiller le 7 février 2018, conformément à la procédure prévue par l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales.

PRÉSENTS :

**M. Gilles SALLAFRANQUE - M. Jacky HALLARD – M. Serge MIQUEL
M. Emmanuel CRÉTIN – Mr Xavier MINGUEZ - Mme Muriel BOYER
M. Jean FAYOLLE - M. Jean-Marie CHUSSEAU - M. Rénald BARBOT
M. Michel JEAN - Guillaume MARTIN.**

Date de la convocation : **le 7 février 2018**

Absents excusés : **Mme Annick GOULEVANT - Mme Gaëlle SABOURAUD –**

Mme Patricia SAID

Absent non excusé : **0**

Procurations : **Mme Annick GOULEVANT** donne pouvoir à M. Gilles SALLAFRANQUE

Mme Patricia SAID donne pouvoir à M. Guillaume MARTIN.

Monsieur le maire fait procéder à la désignation du Secrétaire de séance :

Mr Serge MIQUEL

et sollicite les conseillers sur le dernier compte-rendu : **Pas d'observation.**

01/ 10 - Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Sur la proposition de son Président de séance,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions, disposant que les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat au titre des prestations fournies personnellement, en dehors de l'exercice de leurs fonctions, dans ledit service,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 modifié, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Considérant qu'aux termes de l'arrêté du 16 décembre 1983, les receveurs municipaux sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et établissements publics concernés des « prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable » et notamment pour :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables,
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- la gestion économique et en particulier les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations donnent lieu à une indemnité de conseil dont l'attribution fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Considérant que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal,
Considérant qu'elle peut toutefois être supprimés ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée,

Considérant qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable,

Vu le budget communal,

DELIBERE avec 11 voix pour 2 voix contre :

ARTICLE 1 : DECIDE de verser à Mme Christine PEREZ, Comptable du Trésor chargée des fonctions de Receveur de la commune, l'indemnité de conseil calculée selon les barèmes, en vigueur aux taux de 100 %, à compter de sa prise de fonction le 1^{er} octobre 2017.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 11.

01/ 11 - Convention avec l'Association « Les Amis des Bêtes »

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de passer une convention avec l'Association «-**LES AMIS DES BETES** », dont le siège social est à MEDIS (17600), pour la prise en charge des animaux errants sur la commune.

Chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune.

La commune n'ayant pas de fourrière communale, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de passer une convention avec l'association « Les Amis des Bêtes ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE d'établir une convention avec l'Association «-**LES AMIS DES BETES** », dont le siège social est à MEDIS (17600),

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier et notamment la convention à intervenir.

01 / 12 – CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTICULTURELLE : Demande de l'aide de l'Etat (D.E.T.R.)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de construire une salle multiculturelle à la place de notre salle des fêtes qui demandait de très gros travaux d'isolation et de mise aux normes d'accessibilité. Un architecte a été choisi et un permis de construire est en cours de dépôt.

Le montant de ces travaux s'élèverait à : 583 288,41 € HT soit **699 946,10 € TTC**

Monsieur le maire précise que ces travaux de construction peuvent prétendre à être subventionnés par l'Etat (D.E.T.R) au taux de 25 %, à une subvention du département de 45% sur un montant subventionnable plafonné à 180 000 € soit 81 000 €, et à un fonds de concours de la C.A.R.A. plafonné à 150 000 €.

Le financement de ces travaux pourrait s'effectuer de la manière suivante :

		Taux réel pour l'opération	Montant (HT)
D.E.T.R.	sollicitée	25 % du HT	145 822,10 €
Conseil Départemental	sollicitée	13,89 %	81 000,00 €
C.A.R.A.	sollicitée	25,72 %	150 000,00 €
Fonds propres			206 466,31 €
TOTAL			583 288,41 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le Conseil Municipal** :

- décide de retenir les travaux ci-dessus et d'en inscrire le financement au budget 2018 ;

- sollicite l'aide de l'Etat (D.E.T.R) dans le cadre de l'aide pour le patrimoine communal ;

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

01 / 13 CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTICULTURELLE : Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de construire une salle multiculturelle à la place de notre salle des fêtes qui demandait de très gros travaux d'isolation et de mise aux normes d'accessibilité. Un architecte a été choisi et un permis de construire est en cours de dépôt.

Le montant de ces travaux s'élèverait à : 583 288,41 € HT soit 699 946,10 € TTC

Monsieur le maire précise que ces travaux de construction peuvent prétendre à être subventionnés par le Département à un taux de 40% sur un montant subventionnable maximum de 180 000 €, majoré de 5% pour les communes « Pierres et d'Eau »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le Conseil Municipal** :

- décide de retenir les travaux ci-dessus et d'en inscrire le financement au budget 2018;

- sollicite l'aide du Département dans le cadre de l'aide pour le patrimoine communal ;

- sollicite la majoration de 5% pour les villages Pierres et Eau

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

01/ 14 - Autorisation de signature, marché à procédure adaptée – Travaux de voirie Rue du Prieuré

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé de lancer un appel d'offre concernant les travaux de voirie Rue du Prieuré (DCM du 14 novembre 2017).

Monsieur le Maire signale au Conseil que la commission d'appel d'offres a examiné les différentes candidatures et les offres associées.

Il est procédé à la lecture des conclusions de la commission suite aux analyses réalisées :

Classement des offres	Entreprises	Note pondérée	Montant HT
1	SCOPTA	0.99	54 208.80 €
2	AREV	0.96	53 896.00 €
3	EUROVIA	0.94	57 916.50 €
4	DAVID-COLAS	0.86	64 826,00 €
5	GP	0.82	66 337.46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir l'offre économiquement la plus intéressante, en l'occurrence l'offre de **l'entreprise SCOPTA**.
- d'autoriser Monsieur le Maire le marché (MAPA) avec cette entreprise d'un montant de **54 208.80 € H.T.**

01/ 15 - Tarifs 2018 COMMUNE

CANTINE SCOLAIRE

Montant demandé aux familles :

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote du CM à partir du 1/3/18
Prix du repas enfant (maternelle et élémentaire)	2.75 €	2,80 €	2,80 €
Prix du repas adulte	4.00 €	4,00 €	4,00 €

GARDERIE

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/18
Garderie du matin	1.45 €	1,50 €	1,50 €
Garderie du soir	1.45 €	1,50 €	1,50 €

MARCHE

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/18
Abonnement pour 2 marchés hebdomadaires TARIF FIXE PAR MOIS	39,00 €	41,00 €	41,00 €
Abonnement pour 1 marché hebdomadaire TARIF FIXE PAR MOIS	19,50 €	20,50 €	20,50 €

Tarif passager PAR PASSAGE	27,50 €	28,50 €	28,50 €
Tarification de l'électricité Forfait pour l'alimentation d'un four ou d'une plaque électrique, etc, Remarque: gratuité pour éclairage et balance électronique	5,00 €	5,20 €	5,20 €
Tarif pour les camions (outillage, vin, Au-delà de 3,5 tonnes, Cirque Guignol) PAR PASSAGE	83,00 €	87,00 €	87,00 €

PLACE DES TERRASSES :

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/18
minimum de perception 4 m ²	34,80 €	36,40 €	36,40 €
par m ² supplémentaire	8,70 €	9,10 €	9,10 €

CONCESSIONS CIMETIERE

Catégorie	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/18
Concessions temporaires pour 15 ans (le m ²)	34,80 €	36,50 €	36,50 €
Concessions trentenaires (le m ²)	54,00 €	56,00 €	56,00 €
Concessions cinquantenaires (le m ²)	121,00 €	127,00 €	127,00 €
Columbarium case simple 15 ans	453,00 €	475,00 €	475,00 €
Columbarium case simple 30 ans	858,00 €	900,00 €	900,00 €
Emplacement cavurne 15 ans	60,00 €	63,00 €	63,00 €
Emplacement cavurne 30 ans	105,00 €	110,00 €	110,00 €

SALLES DES FETES

Tarifs été, du 1^{er} avril au 30 septembre

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/18
En semaine			
1 journée résidents Mornac	92,00 €	96,00 €	96,00 €
Journée supplémentaire résidents Mornac	65,00 €	68,00 €	68,00 €
1 journée non résidents Mornac	130,00 €	136,00 €	136,00 €
Journée supplémentaire non résidents	70,50 €	74,00 €	74,00 €
Week-End et jours fériés			
2 journées résidents Mornac	178,00 €	186,00 €	186,00 €
3 journées résidents Mornac	237,00 €	248,00 €	248,00 €
2 journées non résidents	260,00 €	273,00 €	273,00 €
3 journées non résidents	338,00 €	355,00 €	355,00 €

Tarifs hiver, chauffage compris, du 1^{er} octobre au 31 mars
la participation au chauffage avait été fixée à 40 € par jour en 2017. Pour 2018, la commission souhaite la porter 42 € par jour

	Tarif actuel	Proposition Commission Tarif été + 42 € par jour	Vote CM à partir du 1/3/18
En semaine			
1 journée résidents Mornac	132,00 €	138,00 €	138,00 €
Journée sup. résidents Mornac	105,00 €	110,00 €	110,00 €
1 journée non résidents Mornac	170,00 €	176,00 €	176,00 €
Journées supplémentaire non résidents	110,50 €	116,00 €	116,00 €
Week-End et jours fériés			
2 journées résidents Mornac	258,00 €	270,00 €	270,00 €
3 journées résidents Mornac	357,00 €	374,00 €	374,00 €
2 journées non résidents	340,00 €	357,00 €	357,00 €
3 journées non résidents	458,00 €	481,00 €	481,00 €

	Tarif à ce jour	Proposition	Vote CM
Caution toute catégorie	500 €	500 €	500 €

SALLES DU PORT

Tarifs été, du 1^{er} avril au 30 septembre

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/18
En semaine			
1 journée résidents Mornac	100.00 €	105,00 €	105,00 €
Journée supplémentaire résidents Mornac	80.00 €	84,00 €	84,00 €
1 journée non résidents Mornac	150.00 €	157,50 €	157,50 €
Journée supplémentaire non résidents	130.00 €	136,50 €	136,50 €
Week-End et jours fériés			
2 journées résidents Mornac	200.00 €	210,00 €	210,00 €
3 journées résidents Mornac	300.00 €	315,00 €	315,00 €
2 journées non résidents		300,00 €	300,00 €
3 journées non résidents		400,00 €	400,00 €

Tarifs hiver, chauffage compris, du 1^{er} octobre au 31 mars
la participation au chauffage avait été fixée à 40 € par jour en 2017. Pour 2018, la commission souhaite la passer à 42 € par jour

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/18
En semaine			
1 journée résidents Mornac	140.00 €	147,00 €	147,00 €
Journée sup. résidents Mornac	120.00 €	126,00 €	126,00 €
1 journée non résidents Mornac	190.00 €	199,50 €	199,50 €
Journée supplémentaire non résidents	170.00 €	178,50 €	178,50 €
Week-End et jours fériés			
2 journées résidents Mornac	280.00 €	294,00 €	294,00 €
3 journées résidents Mornac	380.00 €	384,00 €	384,00 €
2 journées non résidents		384,00 €	384,00 €
3 journées non résidents		526,00 €	526,00 €

	Tarif à ce jour	Proposition	Vote CM
Caution toute catégorie	800 €	800 €	800 €

01/ 16 - TARIFS 2018 Tarif de redevances portuaires

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Portuaire a proposé une augmentation de 2% des redevances et demande au conseil municipal d'exonérer sur le règlement de la souille les navires classés au patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- d'augmenter les tarifs 2018 des redevances portuaires
- d'exonérer de redevance portuaire les navires inscrits au patrimoine.

Plaisanciers

nature de l'opération	TARIFS T.T.C Au 1^{er} janvier 2017	Proposition	vote CM tarifs 2018
Dépôts/claires			
minimum de perception (5 ares)	67.00	68,30	68,30
l'are supplémentaire	11.50	11,70	11,70
Cabanes			
Minimum de perception (30 m2)	172.00	174,50	174,50
le m2 supplémentaire	5.00	5,10	5,10
Terrasses et Terres pleins (surf. Occupée)			
minimum de perception (20 m2)	40.90	41,70	41,70
le m2 supplémentaire	2.20	2,25	2,25
Appontements bateaux de plaisance			
Minimum de perception (5 ml)	116.00	118,30	118,30
le m supplémentaire	11.50	11,70	11,70
Souilles au port			
Minimum de perception (5 m)	95.70	97,60	97,60
le m supplémentaire	11.50	11,70	11,70
Bateaux de passages			
le ml / par jour si + 24 heures	1.80	2,00	2,00
Canalisations			
10 ml minimum (forfait)	75.10	76,60	76,60
<u>Ostréiculteurs :</u>			
Cabanes			
Minimum de perception 30 m2	113.70	115,00	115,00
le m2 supplémentaire	3.05	3,10	3,10
Terres pleins			
minimum de perception	40.50	41,30	41,30

(20 m2)			
le m2 supplémentaire	1.90	1,95	1,95
Canalisations			
10 ml minimum	63.20	64,50	64,50
Appontements/Bateaux inscrits maritimes (professionnels)			
le ml	11.40	11,60	11,60
Bateaux de passage inscrits maritimes			
le ml / par jour si + 24 h	1.30	1,35	1,35
<u>Terrasses commerciales</u>			
le m2	5,60	5,70	5,70

La séance est levée à 20 h 00.

REUNION DU 12 février 2018

Liste des délibérations par numéros d'ordre

01/ 10 - Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

01/ 11 - Convention avec l'Association « Les Amis des Bêtes »

**01 / 12 – DETR – Demande de subvention pour la salle
multiculturelle**

**01 / 13 CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTICULTURELLE :
Demande de subventions**

01/ 14 - Appel d'offres – Travaux rue du Prieuré

01/ 15 - TARIFS 2018 Budget Commune

01/ 16 - TARIFS 2018 Budget du Port

SIGNATURE PV CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 FÉVRIER 2018

N°	NOM	PRÉNOM	Fonction	signature
1	SALLAFRANQUE	Gilles	Maire	
2	HALLARD	Jacky	adjoint	
3	CHUSSEAU	Jean-Marie	adjoint	
4	SABOURAUD	Gaëlle	adjointe	Absente excusée
5	MIQUEL	Serge	adjoint	
6	FAYOLLE	Jean	Conseiller municipal	
7	JEAN	Michel	Conseiller municipal	
8	MINGUEZ	Xavier	Conseiller municipal	
9	MARTIN	Guillaume	Conseiller municipal	
10	BARBOT	Rénald	Conseiller municipal	
11	BOYER	Muriel	Conseillère municipale	
12	CRÉTIN	Emmanuel	Conseiller municipal	
13	SAID	Patricia	Conseillère municipale	A donné pouvoir
14	GOULEVANT	Annick	Conseillère municipale	A donné pouvoir